

FORINTER
Société anonyme au capital de 25 000 000 €
4, rue du Colonel Moll - 75017 PARIS
642 024 194 RCS PARIS

**Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil sur les
procédures de contrôle interne en vigueur
chez FORINTER
Exercice 2006**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En complément du rapport général du Conseil d'Administration et en application des dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du Code de commerce, je vous rends compte dans le présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Je vous rappelle que conformément à l'article 15 des statuts et à la décision du Conseil d'Administration du 18 septembre 2002 les fonctions de Directeur Général de FORINTER sont exercées par le Président du Conseil d'Administration, le Conseil d'administration ayant opté pour un cumul des deux fonctions. Il est précisé que le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitation particulière aux pouvoirs du Directeur Général.

1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

1.1. Composition du Conseil

Votre Conseil d'Administration est composé de 5 membres dont la liste, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, figure au rapport de gestion conformément à l'article L. 225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce.

Les Administrateurs sont désignés pour une durée de 6 ans et sont renouvelables.

Il est précisé qu'en application de l'article 16 des statuts, l'Assemblée Générale a la faculté de désigner un ou plusieurs censeurs ayant voix consultative lors des délibérations du Conseil d'Administration. A ce jour, la société FORINTER a deux Censeurs :

- Monsieur Daniel FRUCHART désigné Censeur par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 avril 2003, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.
- Monsieur Roger ISELI désigné Censeur par décision de l'Assemblée Générale Mixte en date du 21 décembre 2006, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

1.2. Réunion du Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni six fois. Le taux moyen de participation au Conseil a été de 80 %.

1.3. Convocations des Administrateurs

Conformément à l'article 14 des statuts, les Administrateurs ont été convoqués par simple lettre. Les convocations ont été adressées aux Administrateurs avec un délai suffisant pour leur permettre de préparer et d'assister aux réunions du Conseil.

En pratique, les dates des différentes réunions du Conseil sont arrêtées à l'issue de chaque réunion du Conseil.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués, par lettre recommandée avec accusé de réception, à chaque réunion du Conseil et notamment aux réunions au cours desquelles ont été examinés et arrêtés les comptes intermédiaires ainsi que les comptes annuels, sociaux et consolidés.

1.4. Information des Administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur ont été communiqués autant que possible avant la réunion. Pour des projets en cours, des documents ont été remis en séance pour une première présentation. Ces projets ont fait l'objet d'une première appréciation en séance, et ont été validés lors d'un Conseil d'Administration suivant.

1.5. Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent principalement au siège social : 4 Rue du Colonel Moll – 75017 Paris ou dans un autre lieu choisi par les membres du Conseil.

Outre les Administrateurs, les Commissaires aux Comptes, s'il y a lieu, assistent également aux réunions du Conseil d'Administration, en tant que de besoin, les représentants concernés des délégataires.

1.6. Principales décisions adoptées

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration a essentiellement délibéré ou été informé des décisions suivantes :

Modifications intervenus dans les organes de direction et de contrôle :

→ Au niveau du Conseil d'administration :

- Nomination de Jean Philippe RICHAUD en tant que Président du Conseil d'Administration et Directeur Général en remplacement d'Hugues FOURNIER (CA du 1^{er} juin 2006),
- Désignation d'un nouveau représentant permanent de MUTAVIE, le 12 avril 2006 : Luc MONTERET en remplacement de Jean Paul CHALLET (CA du 12 avril 2006),
- Désignation d'un nouveau représentant permanent de l'Assurance Mutuelle des Fonctionnaires, le 12 avril 2006 : Jean-Luc NODENOT en remplacement de Jean Pierre GUY (CA du 12 avril 2006),

→ Au niveau du comité d'Audit :

- Monsieur Frédéric ADELIN, directeur de l'audit interne MACIF a été remplacé par Monsieur Jean Luc NODENOT, Président Directeur l'Assurance Mutuelle des Fonctionnaires et représentant permanent de celle-ci au Conseil d'Administration de FORINTER (CA du 3 octobre 2006),
- Monsieur Denis THIBAUT, salarié MACIF chargé de la comptabilité n'est plus en situation de conflit d'intérêts, en raison de l'externalisation de la comptabilité de la Société au cabinet Grant Thornton, avec effet rétroactif au 1er janvier 2006, et conserve son poste de membre du Comité d'Audit,
- Monsieur Jean Paul MOREAU, responsable de l'Immobilier, n'est pas en situation de conflit d'intérêt et reste membre du comité d'Audit.

Investissements dans des sociétés non cotées en 2006 :

- LBO secondaire : AXSON (CA du 23 février 2006),
- LBO secondaire en syndication : CREDIREC (CA du 1^{er} juin 2006)
- LBO secondaire : MSH et Financière de SIAM (CA du 1^{er} juin 2006 et 3 octobre 2006)
- Mezzanine en syndication : Groupe Bertrand

Modifications intervenues au niveau des délégués.

- Changement de délégué comptable à compter du 1^{er} juillet 2006 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2006 (CA du 11 juillet 2006) :
 - Grant Thornton en remplacement de la MACIF pour les comptes sociaux,
 - Grant Thornton en remplacement du cabinet ICF Associés pour les comptes consolidés.
- Délégation du contrôle interne à l'Atelier de l'Asset Management à compter du 1^{er} janvier 2006 (CA du 12 avril 2006),

Modifications significatives intervenues au sein du « groupe » FORINTER

- Création de la SAS FORMEZZ, société détenue à 100% par FORINTER et immatriculée au RCS le 16 octobre 2006 (CA du 15 novembre 2006) ;
- Transfert des OBSA détenues par IDPC et émises par Groupe Bertrand, Crédirec et MSH à FORMEZZ, le 27 novembre 2006 (CA du 15 novembre 2006);
- Cession de la société IDPC le 27 novembre 2006 (CA du 3 octobre 2006 et 15 novembre 2006);
- Amortissement par anticipation des ORANE (rachat de tout ou partie puis annulation) (proposition des CA du 3 octobre 2006 et 15 novembre 2006 - AGE du 21 décembre 2006)

1.7. Procès-verbaux des réunions – Préparation des travaux

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion.

Le secrétariat du Conseil est assuré par la Direction Juridique de la MACIF.

De plus, ce service est en charge de la convocation de chacun des Administrateurs et du recensement des mandats et fonctions exercés par ces derniers dans d'autres structures juridiques.

La Société dispose de moyens de contrôle et de validation du respect des délais d'envoi des documents et de mise à disposition des informations requises aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes et des règles de tenue des Assemblées Générales.

Les registres des Conseils d'Administration et des Assemblées sont tenus à jour et à disposition de chaque administrateur et actionnaire. Ils sont paraphés et signés selon le cas par le Président, un administrateur, des

scrutateurs et le secrétaire de séance et sont conservés au siège social de la MACIF à la Direction Juridique, 22-28 rue Joubert 75009 Paris.

1.8. Travaux des Comités

1.8.1 Le Comité d'Audit et de Contrôle

La Société a mis en place un Comité d'Audit et de Contrôle composé de 4 membres dont le Président du Conseil d'Administration, M. Jean Philippe RICHAUD et :

- M. Denis THIBAUT, Président du Comité d'Audit et de Contrôle, travaillant au Service Comptable de la MACIF ;
- M. Jean Luc NODENOT,
- M. Jean-Paul MOREAU, Responsable du pôle immobilier de la MACIF.

Au cours de l'exercice écoulé, le Comité d'Audit et de Contrôle s'est réuni trois fois : le 9 février 2006, le 18 septembre 2006 et le 15 décembre 2006. Le taux moyen de participation à ce Comité a été de 100 %.

Les principaux travaux du Comité d'Audit et de Contrôle menés en 2006 sont les suivants :

- Analyse de la méthode de valorisation des participations d'IDPC
- Charte de fonctionnement
- Composition du comité d'audit
- Travaux comptables : étude sur les Orane – cession d'IDPC – comptes au 30 juin 2006
- Organisation comptable : externalisation et transmission des dossiers

1.8.2 Le Comité d'investissement

Le Comité d'investissement donne un avis consultatif préalablement à l'engagement définitif sur tout projet excédant 500 000 euros par investissement unitaire.

Il est composé comme suit :

- de représentants d'OFI PRIVATE EQUITY = l'équipe de gestion
- de représentants de FORINTER = J-P Richaud, H. Fournier,
- de personnes indépendantes = F. Sommervogel, P. Schmidt, G. Cochet, J-J Samuel

Au cours de l'exercice écoulé, le Comité d'investissement s'est réuni cinq fois et a donné un avis favorable sur cinq dossiers. Quatre ont fait l'objet d'investissement sur 2006 et un est toujours en attente.

2. Procédures de contrôle interne

Les objectifs du contrôle interne de la Société procèdent :

- du souci de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et les règlements en vigueur et les orientations données par le Conseil d'Administration ;
- du souci de vérifier que les informations comptables et financières communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation de l'entreprise ;
- de la préoccupation de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise à savoir la gestion des avoirs en espèces, valeurs mobilières, instruments financiers ou autres titres dans le respect des objectifs souhaités par le Conseil d'administration.

2.1. Organisation de la fonction contrôle

Par convention en date du 22 septembre 2006, la société FORINTER a délégué son activité de contrôle interne à l'Atelier de l'Asset Management à compter du 1^{er} janvier 2006.

Le contrôle réalisé par l'Atelier de l'Asset Management s'appuie sur le respect d'un plan de conformité et de contrôle interne établi conjointement par les parties. Ce plan fixe pour une période de douze mois le cycle de déroulement de toutes les tâches de contrôle à réaliser par l'Atelier de l'Asset Management. Les contrôles et leur périodicité y sont déterminés.

L'Atelier de l'Asset Management exerce sa mission en toute autonomie et rapporte semestriellement par écrit ses conclusions au Président Directeur Général de FORINTER.

En cas de dysfonctionnement ou d'anomalie repéré(e) lors d'un contrôle et revêtant une certaine gravité, l'Atelier de l'Asset Management formalise ses remarques dans les meilleurs délais et les adresse à la Société.

Ainsi, les principaux acteurs du contrôle interne se situent à plusieurs niveaux :

- Le comité d'audit au sein de FORINTER,
- Le département audit d'OFIVALMO groupe,
- Le contrôle des délégataires par l'Atelier de l'Asset Management.

Il convient de rappeler que la Société n'emploie aucun salarié et délègue l'essentiel des travaux nécessaires à la conduite de son activité aux mandataires suivants (ci-après les « Délégataires ») :

- ❖ OFI Private Equity : Délégataire pour la gestion du portefeuille de FORINTER depuis le 27 juillet 2004 a pour rôle la validation d'un nouvel investissement, la valorisation des titres en portefeuille, le respect des prescriptions et notamment au niveau des ratios mentionnées dans le mandat de gestion ainsi que dans le suivi des participations.
Le contrôle d'OFI PRIVATE EQUITY concerne le chapitre 2.2.1.
- ❖ La MACIF : Délégataire pour le suivi juridique depuis le 1^{er} juillet 2005 a pour rôle la tenue du calendrier juridique, la préparation des CA et AG et la publication des informations réglementaires au BALO et à l'AMF.
Le contrôle de la MACIF concerne le chapitre 2.2.2.
- ❖ Grant Thornton : Délégataire pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés depuis le 19 septembre 2006 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2006.
Le contrôle de Grant Thornton concerne les chapitres 2.2.3 et 2.2.4.

Il est également rappelé que le rôle du Comité d'Audit et de Contrôle est de :

- Recevoir communication de toutes observations concernant la Société relevées par les services du contrôle interne et déontologique des Délégataires ;
- Mener toutes investigations en matière de contrôle des comptes de la Société par l'intermédiaire de toute personne de son choix ;
- Evaluer par tous les moyens la pertinence des méthodes de valorisation utilisées par OFI PRIVATE EQUITY, tant en matière comptable qu'en matière extracomptable (valorisation de l'actif net réévalué). Il autorise les changements éventuels de méthodes proposées par OFI PRIVATE EQUITY sans préjudice de la position des commissaires aux comptes en ce qui concerne les méthodes comptables.

2.2. Mise en œuvre du contrôle interne par délégation

2.2.1. Contrôle du délégataire financier : OFI Private Equity

La gestion financière du portefeuille de la Société est déléguée à OFI PRIVATE EQUITY par un mandat de gestion de portefeuille signé en date du 27 juillet 2004.

Dans le dispositif de contrôle interne d'OFI PRIVATE EQUITY, la Société est traitée comme une ligne de portefeuille.

Procédures opérationnelles et contrôles de 1^{er} niveau

OFI PRIVATE EQUITY a mis en place des procédures opérationnelles pour les portefeuilles gérés dont celui de la Société.

La rédaction et le suivi des procédures opérationnelles au sein du groupe OFIVALMO sont assurés par un service dédié composé d'une personne.

Les procédures opérationnelles sont stockées dans le logiciel PRISMA. Elles sont classées par service et sont consultables par tous les salariés du groupe OFIVALMO. Le logiciel PRISMA offre la possibilité de gérer les dates de mises à jour des procédures ce qui en facilite le suivi et interdit de pérenniser une procédure ancienne sans révision périodique.

Le processus d'investissement dans le portefeuille de la Société tel que décrit dans le mandat de gestion implique une formalisation très poussée des phases d'investissements et fait intervenir notamment plusieurs gérants, un Comité Interne et un Comité d'Investissement Consultatif auquel participe le Président du Conseil d'Administration de la Société.

La fréquence des comités internes (hebdomadaire) et le fait que préalablement à tout investissement, une demande d'autorisation d'investissement ainsi qu'une demande d'autorisation de virement doivent être présentées au Directoire d'OFI PRIVATE EQUITY pour signature limitent significativement le risque de non-respect de la procédure d'investissement.

Le Service Administratif et Financier d'OFI PRIVATE EQUITY est chargé des contrôles de 1^{er} niveau de l'activité de gestion du portefeuille de la Société.

Il vérifie à ce titre :

- Mensuellement les mouvements enregistrés sur titres par rapprochement avec la comptabilité financière de la MACIF ;
- Mensuellement la cohérence de l'évolution du portefeuille ;
- Semestriellement le respect des contraintes de gestion découlant du mandat de gestion.

Contrôles de 2nd niveau

Pour remplir la mission que lui a confiée la Société, OFI PRIVATE EQUITY s'appuie sur l'organisation du Groupe OFIVALMO qui repose sur :

- Un Département d'Audit chargé du contrôle interne des entités du Groupe ;
- Un Département de Risk Management qui effectue également des contrôles de 2nd niveau.

L'Audit d'OFIVALMO assure ainsi la mission de contrôle interne de l'activité de gestion du portefeuille de la Société. Il assure aussi les contrôles d'ordre déontologique sur les opérations initiées pour le compte de la Société.

Ces contrôles se font à une fréquence semestrielle et reposent sur un programme de travail qui a été présenté à la Société.

Ce programme de travail couvre l'activité de gestion du portefeuille de la Société (processus de suivi des investissements une fois l'investissement réalisé).

Les diligences de l'Audit d'OFIVALMO portent sur les principaux thèmes suivants :

- Contrôle de l'adéquation du portefeuille avec l'orientation de gestion ;
- Rapprochement des méthodes conventionnellement définies avec les méthodes réellement mises en œuvre ;
- Contrôle a posteriori du respect du processus d'investissement ;
- Contrôle du processus de suivi des participations ;
- Contrôle des contraintes du mandat de gestion (ratios) ;
- Vérification du traitement équitable des clients.

Le Risk Management diligente des contrôles « métier » concernant notamment la vérification de la cohérence de la valorisation par rapport à des sources externes, la validation des modèles de valorisation et des outils informatiques utilisés par les gérants ainsi que la validation des ratios.

Contrôle de l'Atelier de l'Asset Management

En raison de la forte activité d'investissement, de désinvestissement et de création durant l'année 2006, le contrôle de l'Atelier de l'Asset Management a porté principalement sur la conformité des opérations juridiques et le respect de la procédure d'investissements (étude, comité d'investissement, mise en place, investissements, rejets) et de désinvestissements en titres de sociétés non cotées.

Ainsi, les contrôles suivants ont été effectués :

- Contrôle de la cession d'IDPC et de la création de la société FORMEZZ ;
- Contrôle des investissements envisagés : contrôle du respect de la procédure d'investissement (analyse du dossier, documentation...) ;
- Contrôle de la valorisation des participations ;
- Contrôle du mandat de gestion .

Aucune défaillance ni insuffisance grave de contrôle interne n'a été relevée lors de l'évaluation.

Un tableau récapitulatif des investissements accompagnés des observations de l'Atelier de l'Asset Management est présenté ci-après.

FORINTER : INVESTISSEMENTS 2006

Nom de la société	Date du comité d'investissement et avis	Information (I) au CA ou Autorisation (A) du CA	Date et Montant de l'investissement (en M€)	VALORISATION Orientation de Gestion : Entreprise de taille moyenne ou petite.	RATIO: Montant des FP de FORINTER / 10 (en M€)	RATIO Montant de l'emprunt contracté (\leq 3% avec Σ des emprunts contractés > 10% des FP de FORINTER	OBSERVATIONS 2AM
AXSON	7 novembre 2005 Favorable pour 2 M€	7 décembre 2005 (Information)	18 janvier 2006 pour 1,5 M€	Au 30 octobre 2005 : 31 M€	4 M€ Au 31/12/04	0	Respect de la procédure et des signatures. Le comité propose d'investir 2 M€ pour FORINTER
MSH	25 janvier 2006 Favorable pour 3,82 M€	1 ^{er} juin 2006 (Information)	31 mars 2006 pour 3,78 M€. (1,23 Forinter et 2,55 IDPC)	Au 31 mars 2006 : 35 M€	4,2 M€ Au 31/12/05	0	Respect de la procédure et des signatures. Investissement total OFI PE de 3,7 M€. Le comité ne donne pas le % d'investissement pour FORINTER.
CREDIREC	22 mars 2006 Favorable pour 3 M€	1 ^{er} juin 2006 (Information)	le 26 avril 2006 pour 2,5 M€. (2M€ Forinter et 0,5 IDPC)	Au 31 mars 2006 : 46,9 M€.	4,2 M€ Au 31/12/05	0	Respect de la procédure et des signatures. Investissement prévu pour OFI PE : 3 M€ en FP et 0,5 à 1 M€ en mezzanine junior. Le comité ne donne pas le % d'investissement pour FORINTER
GROUPE BERTRAND (IDPC)	22 mars 2006 Favorable pour 3 M€	1 ^{er} juin 2006 (Information)	Le 21 juin 2006 pour 1,50 M€ (IDPC)	Au 22 mars 2006 : 90 M€.	4,2 M€ Au 31/12/05	0	Respect de la procédure et des signatures. Le comité propose 2 M€ pour IDPC.
FINANCIERE DE SIAM	8 septembre 06 Favorable pour 13,5 M€	3 octobre 2006 (Autorisation)	Le 16 octobre 2006 pour <ul style="list-style-type: none"> • 5,4 M€ Senior Mezzanine, • 3,4 M€ Junior Mezzanine, • 4,9 M€ Actions Soit un total de 13,7 M€	Au 31 juillet 2006 : 38,1 M€.	4,2 M€ Au 31/12/05	0	Respect de la procédure et des signatures. Le CA a autorisé l'investissement en raison du montant qui est > au FP de FORINTER Le Comité d'investissement a donné un avis favorable pour un montant de 8,97 M€ à 13,5 M€. Il a été investi un total de 13,7 M€ mais 4, 6 M€ ont été syndiqués le 21 décembre 2006. Information de la syndication au CA du 3 octobre.

2.2.2 Contrôle du délégataire du suivi juridique : MACIF

Le suivi juridique est délégué à la MACIF par une convention en date du 30 décembre 2005.

Procédures opérationnelles et contrôles de 1^{er} niveau

Le suivi juridique de la Société a été délégué à MACIF depuis le 1^{er} juillet 2005.

Le dossier juridique de la société est tenu par le biais d'un calendrier des événements intervenant annuellement dans la vie de la société, c'est-à-dire, notamment :

- Les réunions (Conseil d'Administration, Assemblées Générales) ;
- La publication des informations réglementaires (BALO, AMF) ;
- L'attestation des comptes semestriels et la certification des comptes annuels par les commissaires aux comptes.

Un tableau de bord avec les références réglementaires et légales, tenu à jour, est disponible et divisé en deux sections :

- les informations périodiques : informations comptables et financières avec trois sous parties :
 - documents annuels,
 - documents semestriels,
 - documents trimestriels,
- les informations permanentes : informations privilégiées, pacte d'actionnaires, opérations sur les titres de la société, modifications des statuts, changement de périmètre.

Le service juridique travaille en étroite collaboration avec le Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société. Cette collaboration permet de fait, un contrôle et une validation au plus haut niveau de la délégation de l'activité juridique.

A l'initiative du Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société, des réunions de coordination sur des thèmes spécifiques (chronogramme des arrêtés de compte, préparation des comptes sociaux, préparation des comptes consolidés...) sont organisées avec tous les Mandataires et les commissaires aux comptes.

Contrôle de l'Atelier de l'Asset Management

Le contrôle de l'Atelier de l'Asset Management a porté sur la bonne tenue du calendrier et le respect des obligations légales, réglementaires, contractuelles et statutaires ainsi que des délais.

Le 12 avril 2006, Forinter a signé avec l'AMF, un « Contrat Emetteur Autorité des Marchés Financiers » afin de mettre en ligne directement tous ses communiqués de presse publiés en application du règlement COB n°98-07 relatif à l'information du public. Les documents publiés en 2006 sont :

- 26 avril 06 : Rémunération des CAC – exercice clos au 31/12/2005,
- 19 mai 06 : Documents d'information annuels : liste des informations publiées ou rendues publiques sur 2005,
- 28 juin 06 : Rapport sur les procédures de contrôle interne – exercice 2005

Il n'y pas eu de modification du capital social sur l'année 2006 et de l'actionnariat.

Aucune défaillance ni insuffisance grave de contrôle interne n'a été relevée lors de l'évaluation.

2.2.3. Contrôle du délégataire pour la comptabilité générale

Le projet d'externalisation des comptes sociaux a été présenté lors du CA du 11 juillet 2006, suite au lancement d'un appel d'offre. Grant Thornton a été retenu en raison de son équipe dédiée en IFRS.

L'externalisation des comptes sociaux auprès de Grant Thornton a été mise à l'ordre du jour du comité d'audit du 18 septembre 2006.

La lettre de mission avec Grant Thornton a été signée le 19 septembre 2006 pour l'élaboration des comptes sociaux et l'établissement des déclarations sociales y afférentes. La date de prise d'effet de cette lettre de mission qui est le 1^{er} janvier 2006 prévoit également la reprise de la tenue de comptabilité à compter du 1^{er} juillet 2006 et la possibilité de stocker les factures chez le prestataire.

Grant Thornton a récupéré la totalité des dossiers ainsi que les fichiers informatiques de la MACIF, anciennement chargée de la comptabilité générale et financière. Il n'y avait pas d'anomalie en suspens.

Grant Thornton intervient chez OFI PRIVATE EQUITY, une fois par mois.

La lettre de mission avec FORMEZZ, pour la gestion de l'ensemble des obligations fiscales et comptables, a été signée le 12 décembre 2006. Les responsables chez Grant Thornton sont les mêmes que pour FORINTER.

2.2.4. Contrôle du délégataire de la consolidation des comptes du Groupe

Le projet d'externalisation des comptes consolidés a été présenté lors du CA du 11 juillet 2006, suite au lancement d'un appel d'offre. Grant Thornton a été retenu en raison de son équipe dédiée en IFRS.

L'externalisation des comptes consolidés auprès de Grant Thornton a été mise à l'ordre du jour du comité d'audit du 18 septembre 2006.

La lettre de mission avec Grant Thornton a été signée le 19 septembre 2006 pour les comptes consolidés..

Les comptes établis en 2005 sont conformes aux normes IFRS et les principaux changements intervenus sont clairement identifiés.

Grant Thornton a récupéré la totalité des dossiers ainsi que les fichiers informatiques du cabinet ICF Associés, anciennement chargé de la comptabilité consolidée, ainsi que les dossiers de travail. Il n'y avait pas d'anomalie en suspens.

Pour 2006, IDPC sera consolidée jusqu'au 30 novembre 2006, la cession étant intervenue le 1^{ER} décembre 2006. Le prestataire comptable d'IDPC a établi une situation jusqu'au 30 novembre 2006 qui a été transmise à Grant Thornton.

FORMEZZ intègre le périmètre de consolidation pour les comptes au 31 décembre 2006.

2.3 Amélioration des processus de contrôle interne

Les axes d'amélioration proposés pour 2007 sont les suivants :

- ❖ Planifier, organiser et formaliser les flux d'informations, les rôles et les relations entre les différents délégataires, les commissaires aux comptes, les comités et la direction de FORINTER,

- ❖ Vérifier que les sites d'informations boursières présentent des informations exactes,
- ❖ Anticiper pour le 20 janvier 2007 les nouvelles obligations d'informations financières des sociétés cotées sur l'EUROLIST Paris. Création d'un site Web,
- ❖ Mettre à jour les conventions avec les délégataires,
- ❖ Finaliser la mise à jour du livre des procédures,
- ❖ Mettre en place une procédure de 1^{er} niveau pour contrôler la conformité et la cohérence du portefeuille,
- ❖ Prévoir la création d'une fiche de synthèse permettant le suivi de la valorisation par investissement,
- ❖ Recenser et formaliser les obligations du département Audit d'OFIVALMO,
- ❖ Prévoir de compléter l'information du comité d'investissement au niveau des fiches qui lui sont présentées,
- ❖ Obtenir des Commissaires aux Comptes la validation du périmètre de consolidation en fonction des options retenues et ce afin d'éviter tout retard pour l'établissement des comptes consolidés.

Fait à Paris, le 16 février 2007

Le Président du Conseil d'Administration

